



DECISION N° 27-2026

Objet : Marché de travaux - « Réhabilitation du Centre technique municipal » - Attribution des lots

Le Maire de SEVRIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;

VU la délibération n° DE03-02/2026 du 23 février 2026 portant approbation du budget primitif du budget Principal - Exercice 2026 ;

VU la délibération N° DE01-04/ 2026 du Conseil municipal en date du 13 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment le 4° autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles relatifs aux marchés à procédure adaptée (MAPA) ;

VU la consultation n ° 2026-BAT-001 lancée du 7 mai 2026 au 5 juin 2026 à 11 h, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ouverte au titre de l'article L. 2123-1 et suivants du code de la commande publique pour des travaux de réhabilitation du Centre technique municipal ;

VU la publicité suivante :

Diffusion internet via la plateforme AWS le : 7 mai 2026

Publication presse « Le Faucigny » le : 15 mai 2026

Considérant la consultation, d'un montant estimatif fixé à 321 500 euros H.T comprenant 14 lots, ainsi définis :

N°	LOT
01	GROS OEUVRE - DEMOLITION
02	OSSATURE BOIS
03	MENUISERIES EXTERIEURES
04	MENUISERIE INTERIEURES
05	FAUX - PLAFONDS
06	CLOISONS - DOUBLAGES
07	SERRURERIE
08	PLOMBERIE / SANITAIRES
09	CHAUFFAGE / VENTILATION
10	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES
11	CHAPES / CARRELAGE
12	PEINTURES
13	REVETEMENTS DE SOL / PVC
14	ASCENSEURS

VU les offres reçues dans les délais ;

Considérant l'analyse des offres effectuée par maître d'œuvre, d'après les critères de notation énoncés dans le règlement de la consultation,

Considérant la procédure de négociation engagée, à l'issue de l'analyse des offres, ainsi organisée :

- Lettre de négociation envoyée le 15 juin 2026 pour un retour écrit fixé le 19 juin 2026 à 11 h ;
- Analyse des offres négociées et choix des candidats retenus de tous les lots,

Considérant l'analyse finale de toutes les offres, il en ressort le classement suivant pour les 14 lots :

N°	LOT	Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre H.T	Décision
01	GROS OEUVRE - DEMOLITION	MARCUCCILLI MACONNERIE	42 674.50 €	Retenue – Sans la variante (Montant 7 290 euros)
02	OSSATURE BOIS	MEYER ANTOINE	30 340 €	Retenue
03	MENUISERIES EXTERIEURES	ALP ISOLATION	27 190 €	Retenue
04	MENUISERIE INTERIEURES	SARL ATRUX FRERES	11 680.94 €	Retenue
05	FAUX - PLAFONDS	MAE	33 000 €	Retenue
06	CLOISONS - DOUBLAGES	MAE	19 000 €	Retenue
07	SERRURERIE	SN ZAMA SA	9 288.96 €	Retenue
08	PLOMBERIE / SANITAIRES	AQUATAIR SAVOIE	19 227.20 €	Retenue
09	CHAUFFAGE / VENTILATION	VENTIMECA CHABLAIS	30 900 €	Retenue
10	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	BEE Electricité	15 303.75 €	Retenue
11	CHAPES / CARRELAGE	CRC	17 500 €	Retenue
12	PEINTURES	MAE	16 000 €	Retenue
13	REVETEMENTS DE SOL / PVC	ARTI SOLS	7 230 €	Retenue
14	ASCENSEURS	SCHINDLER	22 300 €	Retenue

Considérant l'exposé ci-dessus, Monsieur le Maire :

DECIDE

Article 1^{er} : DE CONCLURE ET SIGNER les marchés de travaux des lots ci-dessus détaillés avec les entreprises retenues pour un montant total de 301 635.35 euros H.T.

Article 2 : La directrice générale des services de la commune de SEVRIER est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rendra compte de la présente décision à l'assemblée délibérante.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 20/07/2026

ID : 074-217402676-20260720-DEC272026-AR



A Sevrier, le 20 juillet 2026

Le Maire,
Bruno LYONNAZ

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SEVRIER' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom, with a central emblem.

Certifié exécutoire le :

Télétransmis le :

Notifié le :

Publié le :